



Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-189**

ALBIOMA
Frédéric MOYNE
Président
77 esplanade du Général de Gaulle
Tour Opus 12
92800 PUTEAUX

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-190**

Montreuil, le 23 octobre 2025

CNIEG
Jean-Luc VIEILLERIBIERE
Directeur
20 rue des Français Libres
BP 60415
44204 NANTES Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-191**

Montreuil, le 23 octobre 2025

EDF SA
Bernard FONTANA
Président Directeur Général
22/30 avenue de Wagram
75382 PARIS Cedex 08

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Président Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-192**

**EDF PEI
Frédéric MAILLARD
Président
Tour LEGENDE
20 place de la Défense
92050 PARIS LA DEFENSE Cedex**

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-193**

Montreuil, le 23 octobre 2025

EDF SEI
Antoine JOURDAIN
Directeur
Tour LEGENDE
20 place de la Défense
92050 PARIS LA DEFENSE Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-194**

Montreuil, le 23 octobre 2025

ELECTRICITE DE STRASBOURG SA
Marc KUGLER
Directeur
26 boulevard du Président Wilson
67932 STRASBOURG Cedex 9

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-195**

ELENGY
Nelly NICOLI
Directrice Générale
Bât. Eole
11 rue Michel Ricard
92276 BOIS COLOMBES Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-196**

ENGIE
Catherine MAC GREGOR
Directrice Générale
Tour T1
1 place Samuel de Champlain
92930 PARIS LA DEFENSE Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-197**

ENGIE Flexgen France
Audrey GUERN
Directrice Générale
Tour T1
1 place Samuel de Champlain
92930 PARIS LA DEFENSE Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



ES ENERGIES STRASBOURG
Christelle JOSEPH-MONORY
Directrice Générale
37 rue du Marais Vert
67932 STRASBOURG Cedex 9

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-199**

Montreuil, le 23 octobre 2025

GazelEnergie Génération
Frédéric FAROCHE
Président
2 rue Berthelot
Adamas/YouFirst
92400 COURBEVOIE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-200**

GAZ OPALE
Chris VANDECASTEELE
Directeur
Terminal méthanier de Dunkerque
5100 Route de la Jetée du Clipon CS

59792 GRANDE SYNTHÉ Cedex

30151

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-201**

Montreuil, le 23 octobre 2025

GEG
Christine GOCHARD
Directrice Générale
8 place Robert Schuman
38042 GRENOBLE Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-202**

Montreuil, le 23 octobre 2025

GRDF
Laurence POIRIER-DIETZ
Directrice Générale
6 rue Condorcet
75009 PARIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-203**

NaTran
Sandrine MEUNIER
Directrice Générale
Immeuble BORA
6 rue Raoul Nordling
92277 BOIS COLOMBES Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-204**

Montreuil, le 23 octobre 2025

RTE
Xavier PIECHACZYK
Président
Immeuble Window
7 C Place du Dôme
92073 PARIS LA DEFENSE Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-205**

Montreuil, le 23 octobre 2025

SHEM
Cyrille DELPRAT
Directeur Général
1 rue Louis Renault
31130 BALMA

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-206**

Montreuil, le 23 octobre 2025

SOREGIES
Frédéric BOUVIER
Directeur Général
78 avenue Jacques Cœur
86000 POITIERS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-207**

SOREGIES Réseaux Distribution
Sébastien DUMAS
Directeur Général
78 avenue Jacques Cœur
86000 POITIERS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-208**

Montreuil, le 23 octobre 2025

SOREA
Benjamin SIMON
Directeur
6 rue Paul Martel
ZA du Pré de Pâques
73870 SAINT JULIEN MONTDENIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-209**

STORENGY SAS
Charlotte ROULE
Directrice Générale
Bât. Djinn
12 rue Raoul Nordling
92274 BOIS COLOMBES Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-210**

Montreuil, le 23 octobre 2025

STORENGY SA
Charlotte ROULE
Directrice Générale
Bât. Djinn
12 rue Raoul Nordling
92274 BOIS COLOMBES Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX
Jean-Claude MUTSCHLER
Directeur Général
26 boulevard du Président Wilson
67932 STRASBOURG Cedex 9

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-212**

Montreuil, le 23 octobre 2025

TEREGA
Dominique MOCKLY
Directeur Général
40 avenue de l'Europe
64000 PAU

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-213**

Montreuil, le 23 octobre 2025

UFE
Christian BUCHEL
Président
124 rue Reaumur
75002 PARIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-214**

Montreuil, le 23 octobre 2025

UNEmIG
Pierre DUVIEUSART
Président
Tour T1 case courrier A2340
1 place Samuel de Champlain
92930 COURBEVOIE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-215**

Montreuil, le 23 octobre 2025

SEOLIS
Catherine COUSINARD
Directrice Générale
336 Avenue de Paris
CS 98536
79025 NIORT Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-216**

Montreuil, le 23 octobre 2025

GEREDIS
Sébastien GUINET
Directeur Général
17 rue des Herbillaux
CS 18840
79028 NIORT Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-217**

TotalEnergies Electricité et Gaz France
Sophie CHEVALIER
Directrice Générale
2 bis rue Louis Armand
75015 PARIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-218**

URBASER ENVIRONNEMENT
Marie-Isabelle GARCIA
Directrice des Ressources Humaines
1140 Avenue Albert Einstein
BP 51
34935 MONTPELLIER Cedex 09

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR
PINEAU
Secrétaire Général de la FNME-CGT
Espace Revendicatif de la FNME-CGT



Mathieu
Secrétaire Fédéral



Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-219**

TIRU PAPREC ENERGIE
Arnaud HUME
Directeur des Ressources Humaines
128 Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR
Secrétaire Général de la FNME-CGT
Revendicatif de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU
Secrétaire
Fédéral Espace



SOCIETE IVRY PARIS 13
Anne RICHER
Responsable des Ressources Humaines
43 rue Bruneseau
75013 PARIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Responsable des Ressources Humaines,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Responsable des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR
Secrétaire Général de la FNME-CGT
Revendicatif de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU
Secrétaire  Fédéral Espace



Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-221**

CPCU
Géraldine BRISSIAUD
Directrice Générale
185 rue de Bercy
75012 PARIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice Générale,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT



PRIMEO RÉSEAU DE DISTRIBUTION
Claudine MATHIS
Directrice
26 rue du Rhône
68300 SAINT LOUIS

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-223**

Montreuil, le 23 octobre 2025

GEDIA ENERGIES
Patrick POLGE
Directeur Général
7 rue des Fontaines
28109 DREUX Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-224**

Montreuil, le 23 octobre 2025

GREENALP
David BEAUVEIL
Président du Directoire
49 rue Félix Esclangon
38000 GRENOBLE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Président du Directoire,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'édictee légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Directoire, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-225**

Montreuil, le 23 octobre 2025

**ORANO Groupe
Nicolas MAES
Directeur Général
125 avenue de Paris
92320 CHATILLON**

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR

Secrétaire Général de la FNME-CGT



Mathieu PINEAU

Secrétaire Fédéral Espace Revendicatif de la FNME-CGT





Montreuil, le 23 octobre 2025

N/Réf. : **RGC/FC/MP/SG/2025-226**

Groupe Totalenergies Entreprise 3CB
Aurélie MARCON
Responsable des Ressources Humaines
Centrale électrique Bayet
Lieu-dit : Les Primots
03500 BAYET

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

Objet : Reconduction du préavis de grève fédéral FNME-CGT

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Par la présente, nous vous informons de notre décision de déposer un préavis de grève dans votre entreprise pour la période :

Du samedi 1er novembre 2025 à 21h00 au lundi 1er décembre 2025 à 21h00 inclus

Il est commun à toutes les IEG et sera reconduit jusqu'à obtention de nos revendications. De ce fait, les revendications contenues dans ce préavis concernent l'ensemble des IEG, c'est pourquoi nous exigeons que vous interpelliez votre Union d'Employeurs au niveau de la Branche des IEG pour répondre aux revendications suivantes :

Salaires :

- 1) Nous revendiquons la réévaluation de 9% de toute la grille des salaires des IEG.
- 2) Nous revendiquons la création de 2 nouveaux échelons d'ancienneté en fin de grille.
(éch.13, + 3,5% au bout de 37 années et éch.14, + 3,5% au bout de 40 années) ainsi que le passage de tous les échelons à 3,5%.
- 3) Nous revendiquons la mise en place d'un dispositif « d'échelle mobile des salaires » : un SNB qui évolue au rythme de l'inflation.
- 4) Nous revendiquons la revalorisation de l'indemnité d'astreinte de 9% correspondant au passage de l'échelon 1 à l'échelon 4 dans le calcul comme pour toutes les autres indemnités.
- 5) Nous revendiquons le relèvement du NR mini de départ en retraite soit un NR 110 échelon 14 dans l'hexagone métropole et un NR 150 échelon 14 dans les DROM-COM, la mise en place d'un dispositif de rattrapage pour que les « formateurs/tuteurs » soient au moins au niveau de rémunération et de responsabilité des « formés/tutorés » ainsi que la réévaluation des niveaux de NR en fonction des diplômes.
- 6) Nous revendiquons la réactivation de la majoration résidentielle telle qu'éditée légalement par notre statut (Décret n°46-1541 du 22 juin 1946) ainsi que la réévaluation de l'ISD (Indemnité Spéciale DOM) dans les DROM-COM au même niveau que les indices pratiqués dans la fonction publique de ces mêmes localités. Ainsi qu'une indexation automatique au rythme de l'inflation. Nous revendiquons enfin une amélioration très notable du dispositif « vie chère d'Enedis » puis sa mise en application dans toutes les entreprises des IEG.

Retraites :

- 7) Nous revendiquons l'abrogation de la réforme des retraites « Macron/Borne » et le maintien des régimes particuliers et pionniers, dont celui des IEG.

Factures :

- 8) Nous revendiquons la non-application de la TVA à 20% depuis le 1^{er} août 2025, prévue dans la loi de finance 2025 et la baisse de la TVA à 5,5% sur les contrats de fourniture d'électricité et de gaz pour les usagers.
- 9) Nous revendiquons la sortie des logiques de marché des secteurs de l'électricité et du gaz pour les usagers et notre souveraineté énergétique.

Pensions :

- 10) Nous revendiquons qu'aucune pension ne soit inférieure au SMIC CGT à 2000€.

Veuillez agréer, Madame la Directrice des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

Fabrice COUDOUR
PINEAU
Secrétaire Général de la FNME-CGT
Espace Revendicatif de la FNME-CGT



Mathieu
Secrétaire Fédéral